

## CERTIFICAT DE NON REMARIAGE

veuve de Monsieur :	
n'est pas remariée sur les registres de	e l'état-civil
de la commune de PORT-GENTIL, depuis le décès de son époux.	
En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et vale	oir ce que
de droit.	
Fait à Port-Gentil, le	
LE MAIDE	